

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 2 février 2015**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°4 (APCP)
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE LA POTERIE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 2 février 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Lucie TENA, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Stéphane SIMON -Monsieur Paul-Arnaud PAINDAVOINE suppléant de Madame Béatrice NEGRIER, Madame Catherine VIGNERON suppléant de Monsieur Christian VILOING

Procurations :

M. René GOMEZ à M. Philippe SALASC, Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Jacky GALABRUN à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Mme Florence QUINONERO à M. Bernard GOUZIN, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Isabelle ALIAGA à M. Gérard CABELLO

Excusés :

M. Claude CARCELLER

Absents :

M. Jean-Claude MARC, Madame Béatrice WILLOQUAUX

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 46	Pour 46 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

Vu que la communauté de communes a déposé et obtenu en 2006 le label « pôle d'excellence rurale » pour la création d'un pôle de performance patrimoniale mettant en valeur les savoirs faire locaux dans le cadre de la mise en réseau des espaces d'accueil et d'animation de l'Opération Grand Site Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault ;

Vu qu'à ce titre, il a été prévu d'aménager la maison de la poterie dans l'ancien atelier Albe-Sabadel, acquis par la commune en 2005, classé monument historique depuis ;

Vu que ce projet s'inscrit dans les axes et objectifs suivants du Projet de Territoire :

Axe I « Bassin de vie aménagé harmonieux et équilibré » / Objectif stratégique « Avoir un territoire moderne, soucieux de l'environnement tout en gardant son identité propre » et objectif intermédiaire « Préserver et valoriser le patrimoine identitaire du territoire » ;

Considérant que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de projet,

Considérant que cette autorisation de programme modifiée est présentée avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°4 modifiée d'un montant total de 3 370 807€ concernant la construction de la Maison de la Poterie, se décomposant comme suit :

* *Travaux pour la construction de la Maison de la Poterie :*

o Coût total : 3 370 807€ (travaux bâtiment, aménagements extérieurs)

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par subventions sur travaux (1 663 300€ soit 220 000€ supplémentaires par rapport aux recettes initiales) et autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1047-2313-020

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	CP 2012 réalisé	CP 2013 réalisé	CP 2014 réalisé	RAR 2014	CP 2015	Recettes	Evolution/ AP initiale (dépenses)
1047-2313-020	3 370 807	664 731	2 427 925	176 463	99 590	2 098	0	0	1 663 300	1 170 807
Total	3 370 807	664 731	2 427 925	176 463	99 590	2 098	0	0	0	1 663 300

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1110 le 05/02/15

Publication le 05/02/2015

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 05/02/2015

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150202-lmc170496-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET